

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 12 novembre 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Lecture de l'ordre du jour.
- 3 Approbation de l'ordre du jour.
- 4 Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 2018.
- 5 Lecture et approbation des comptes à payer.
- 6 Période de questions.
- 7 Offre de service pour entretien du site internet pour 2019.
- 8 Nomination du maire suppléant/substitut maire suppléant de la MRC
- 9 Distribution des postes.
- 10 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.
- 11 Nomination du coordonnateur de la bibliothèque.
- 12 Nomination du représentant de la municipalité pour la bibliothèque.
- 13 Rencontre préparatoire du budget.
- 14 Adoption du règlement # 2018-10-15.
- 15 Premiers répondants pour municipalité de Saint-Cléophas-de-brandon.
- 16 Patinoire
 - 16.1 Achat de matériel pour patinoire.
 - 16.2 Patinoire personne responsable de l'entretien.
- 17 Travaux du centre.
- 18 Soumission pour inspection des extincteurs.
- 19 Envoi d'avis de rappel pour compte de taxes non payé.
- 20 Renouvellement du mandat du procureur / Cour municipale.
- 21 Comité sécurité civile.
- 22 Demandes.
 - 22.1 Symposium « Rêvons l'inclusion ».
 - 22.2 Terrain de la fabrique.
 - 22.3 Serveur Exchange de la MRC.
 - 22.4 Titre de municipalité « Première classe ».
 - 22.5 Fondation pour la Santé – Défi ski.
 - 22.6 Scan pour la bibliothèque.
 - 22.7 Association des personnes handicapées de Brandon.
 - 22.8 Opération nez rouge.
 - 22.9 Augmentation pour la DG.
 - 22.10 Les soumissions obligatoires inférieures 200 \$.
 - 22.11 Congé férié du 11 novembre 2018.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

- 22.12 Demande d'appui pour la FQM dans leur démarche auprès du ministère de la Sécurité publique.
- 22.13 Projecteur Ben-Q.
- 23. Rapport de la directrice générale.
- 24. Coordonnateur à l'urbanisme et à l'inspection au service de l'aménagement.
- 25. Compte rendu de la soirée d'information du 24 octobre 2018.
- 26. Correspondance.
- 27. Divers.
- 28. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2018-11-284

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 15 OCTOBRE 2018.

Résolution n° 2018-11-285

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 novembre 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2018-11-286

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 16 octobre au 8 novembre 2018

Total des comptes à payer **54 796.92 \$**

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée dans la salle.



Lundi le 12 novembre 2018

7. SITE INTERNET POUR 2018

**7.1 OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU SITE INTERNET
POUR 2018**

Résolution n° #2018-11-287

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter l'offre de service de Monsieur Alain Tétreault pour l'entretien du site internet pour l'année 2019 au montant de sept-cents dollars (700 \$).

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.2 OPTIMISATION DU SITE INTERNET - TÉLÉPHONE MOBILE.

Résolution n° #2018-11-288

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter l'offre de service de Monsieur Alain Tétreault pour l'optimisation pour des appareils mobiles du site Internet pour l'année 2019 au montant de cinq-cents dollars (500 \$).

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**8. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT/SUBSTITUT MAIRE
SUPPLÉANT DE LA MRC**

Résolution n° 2018-11-289

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté de nommer Madame Audrey Sénéchal à titre de mairesse suppléante pour l'année 2019. De plus, il est résolu que Madame Audrey Sénéchal représente la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon auprès de la MRC de D'Autray pour l'année 2019, lorsque Monsieur Denis Gamelin, maire ne peut être présent ou à sa demande.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. DISTRIBUTION DES POSTES

Résolution n° 2018-11-290

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau que les postes soient distribués comme suit :

Supervision des bâtiments municipaux,	Monsieur Bernard Coutu
Bibliothèque,	Monsieur Maxime Giroux
Route, trottoir,	Monsieur Martin Bibeau
Sécurité et plan d'urgence,	Monsieur Gilles Côté
Finances et projet développement	Madame Audrey Sénéchal
Loisirs et location de salle	Madame Marjolaine Marois



Lundi le 12 novembre 2018

Comité consultatif d'urbanisme :

En vertu de l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
du règlement 67 (mars 91)

Maxime Giroux
André Poirier
Cyndy Gamelin
Réjean Bellerose

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

10. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS

Résolution n° #2018-11-291

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'officialiser le dépôt des formulaires de mise à jour des intérêts pécuniaires des sept membres du conseil de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. NOMINATION DU COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Résolution n° #2018-11-292

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois de nommer Monsieur Benoît Delorme à titre de coordonnateur de la bibliothèque municipale de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

Résolution n° #2018-11 293

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Gilles Côté de nommer Monsieur Maxime Giroux à titre de représentant (élu municipal) de la municipalité pour la bibliothèque municipale.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU BUDGET

La rencontre préparatoire du budget se tiendra le 26 novembre à 19 heures 30.



Lundi le 12 novembre 2018

14. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2018-10-15 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON.**

Résolution n° 2018-11-294

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter le règlement 2018-10-15 et la secrétaire trésorière est dispensée d'en faire la lecture, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. **PREMIERS RÉPONDANTS POUR MUNICIPALITÉ DE ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

Résolution no 2018-11-295

ATTENDU QUE le service incendie de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, couvre aussi le territoire de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon, par entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon est intéressée à offrir le service de premiers répondants à ses citoyens ainsi qu'à ceux de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon

ATTENDU QUE des frais d'utilisateur payeur seraient assumés par la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon;

ATTENDU QU'une intervention de premiers répondants est rarement plus d'une heure sur le site de l'événement, les ambulanciers reprenant la situation en main lors de leur arrivée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter le tableau suivant :

Ainsi lors d'un appel:

- les salaires des pompiers :
1^{re} heure 31.487 \$/pompier et présence de 2 pompiers obligatoire.
Au besoin, salaire pompier 2^e heure et les suivantes : 20,991\$;
- frais de déplacement : 20\$;
- avantages sociaux : 15% et frais d'administration 15%;

De plus, l'entente se renouvelle automatiquement à moins que le conseil ne soit pas en accord avec les frais proposés.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

16. PATINOIRE

16.1 ACHAT MATÉRIEL POUR PATINOIRE

Résolution n° #2018-11-396

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Marjolaine Marois de procéder à l'achat de matériel pour la patinoire si besoin et le budget alloué est de 200 \$.

De plus, il est conseillé par Madame Audrey Sénéchal de rallonger le grillage côté bâtisse pour ne pas abîmer le nouveau revêtement extérieur.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

16.2. PATINOIRE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN

Résolution n° #2018-11-397

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de faire appel au service de Monsieur Benoît Delorme pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019. Le coût total sera de trois-cents cinquante dollars (350 \$) payable à la fin de l'hiver.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

17. Travaux du centre.

Résolution n° #2018-11-398

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'entériner les dépenses pour compléter notre part de 9150 \$ pour le programme TECH comme suit ;

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

Monsieur Serge Gravel	1786.85 plus taxes
Plomberie Patrick Boucher	1200.00 plus taxes
Bédard	4500.00 plus taxes
Pierre Robillard Électricien	1560.00 plus taxes

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

18. SOUMISSION POUR INSPECTION DES EXTINCTEURS

Résolution n° #2018-11-399

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter l'offre de service de Monsieur Michel St Yves de Félix Sécurité Inc. pour l'entretien des extincteurs du centre communautaire, selon la soumission présentée au montant de 107.62\$.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

19. ENVOI D'AVIS DE RAPPEL POUR COMPTE DE TAXES NON PAYÉ.

Résolution n° #2018-11-400

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'envoyer un avis de rappel aux citoyens accusant des retards ou défauts de paiement pour la période de taxation 2018. Des frais de dix-dollars (10.00 \$) seront ajoutés pour les frais d'administration.

De plus, il est résolu d'envoyer un avis de rappel aux citoyens qui accusent un retard de plus de cent dollars (100 \$).

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

20. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROCUREUR / COUR MUNICIPALE.

Résolution n° #2018-11-401

La présente vise à vous proposer le renouvellement du mandat de la firme Bélanger & Sauvé à titre de procureur de la municipalité devant la cour municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Ils proposent de reconduire notre mandat aux termes et conditions décrits ci-dessous.
Voici une copie de la lettre qu'ils ont fait parvenir.

À cet effet, vous trouverez un projet de résolution que vous pourrez adopter à une prochaine séance du conseil, si cela vous agréé.

Il vous est rappelé que l'offre de service en regard de la Cour Municipale comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- Toutes les vacances devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- Nous proposons donc le renouvellement de notre mandat pour un montant global et forfaitaire de 500,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.
- Ce montant ne comprend pas les taxes applicables ni la représentation de la municipalité devant la Cour supérieure lorsque des jugements rendus par le juge de la cour municipale sont portés en appel. Dans le cas d'un appel, nos honoraires sont établis sur une base horaire.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'accepter le renouvellement du mandat de la firme Bélanger Sauvè à titre de procureur de la municipalité devant la cour municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

21. COMITÉ — SÉCURITÉ CIVILE

Résolution n° #2018-11-402

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, chapitre S-2.3) prévoit qu'avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile, le 9 novembre 2019, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignées dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par règlement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a complété l'outil d'autodiagnostic du Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE des municipalités locales peuvent s'allier pour renforcer leur capacité de réponse aux sinistres et optimiser leurs ressources;

ATTENDU QUE qu'une entente intermunicipale d'aide mutuelle quant au service incendie est présentement en vigueur entre les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon et de Saint-Cléophas-de-Brandon;

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

ATTENDU QUE la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon désire se joindre à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon afin de prévoir des actions regroupées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Marjolaine Marois

QUE la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon désire se joindre à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon afin d'élaborer un plan de sécurité civile et de prévoir des actions regroupées ;

QUE le directeur au service incendie M. Frédéric Cyr, de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, soit nommé comme chargé de projet d'un plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon en collaboration avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

QUE Monsieur Denis Gamelin, maire, Monsieur Gilles Côté, conseiller et Madame Francine Rainville, directrice générale, soient nommés au sein du comité de sécurité civile.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

22. DEMANDE

22.1 SYMPOSIUM « RÊVONS L'INCLUSION ».

Cette demande est refusée.

22.3 SERVEUR EXCHANGE DE LA MRC.

Cette demande est refusée.

22.4 TITRE DE MUNICIPALITÉ « PREMIÈRE CLASSE »

Cette demande est refusée.

22.5 FONDATION POUR LA SANTÉ – DÉFI SKI.

Cette demande est refusée.

22.6 SCAN POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

Cette demande est remise à une réunion ultérieure.

22.7 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BRANDON.

Cette demande est refusée.

22.8 OPÉRATION NEZ ROUGE.

Cette demande est refusée.

22.9 AUGMENTATION POUR LA DG.

La directrice générale demande au conseil une augmentation pour l'année 2019 de 0.50 \$ par heure. Ce qui représente environ 2 % au coût de la vie.

Résolution n° 2018-11-403

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter d'augmenter le salaire de la directrice générale de 0.50 \$ par heure.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

22.10 Les soumissions obligatoires inférieures 200 \$ doivent-elles être inscrites à l'ordre du jour ?

Résolution n° 2018-11-404

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de ne plus mettre à l'ordre du jour les dépenses obligatoires qui reviennent à tous les ans et que ces dépenses de moins de 200 \$ soient prises à même le budget discrétionnaire de la directrice générale en vertu de la résolution #2017-08-136.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

22.11 CONGÉ FÉRIÉ DU 11 NOVEMBRE 2018.

La directrice générale aimerait reprendre le congé férié du 11 novembre, le jeudi 29 novembre 2018.

Résolution n° 2018-11-45

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux que la directrice générale reprenne le congé férié du 11 novembre 2018 le jeudi 29 novembre 2018.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

22.12 DEMANDE D'APPUI POUR LA FQM DANS LEUR DÉMARCHE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Résolution n° 2018-11-406

FÉDÉRATION OUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - APPUI (SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Attendu qu'en 2017 les municipalités du Québec ont vu leur contribution augmenter de 6.1 %;

Attendu que compte tenu des augmentations salariales importantes consenties aux policiers de la Sûreté du Québec par l'ancien gouvernement, la majoration des factures que s'apprête à envoyer le ministère aux municipalités sera encore une fois supérieur à 5 %

Attendu que sans intervention urgente de Madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, la hausse du fardeau fiscal des citoyens pour ce service sera nettement supérieure à l'inflation et pourrait également entrer en contradiction avec l'engagement pris par le

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

Premier Ministre devant les membres de la Fédération québécoise des municipalités du Québec le 20 septembre dernier;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités sollicite une rencontre afin de discuter des mesures transitoires afin d'éviter cette hausse pour la prochaine année et, si possible, pour l'avenir.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Bernard Coutu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon appuie la Fédération québécoise des municipalités dans leur démarche auprès du ministère de la Sécurité publique.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray, ainsi qu'à toutes les municipalités de celle-ci.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

22.13 PROJECTEUR BEN-Q.

La Bayonne aimerait partager l'achat d'un projecteur Ben-Q, 4400 lumens. La facture est de 800 \$ approximativement plus taxes. La contribution de la municipalité serait égale à la zone Bayonne et Monsieur Jean Pierre Gagnon directeur général de la zone Bayonne s'engage à aller le chercher.

Messieurs Gilles Côté et Bernard Coutu déclarent leurs intérêts.
Monsieur le maire par contre, demande leur opinion en tant que représentant de la Zone Bayonne

Résolution n° 2018-11-407

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter d'acheter en partenariat avec la Zone Bayonne un projecteur Ben-Q, 4400 lumens.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

22.14 DEMANDE DES CHAVALIER DE COLOMB 4220

Cette demande est refusée.

3. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- ❖ Nous avons une lumière de rue qui est brûlée face au 551 Principale.
- ❖ Nous avons reçu une lettre pour le terrain de la fabrique et ils refusent nos conditions et ne veulent plus vendre le terrain.
- ❖ Un citoyen signale un accident – Garde de fou.
- ❖ Compte rendu des heures supplémentaire de la DG.



Lundi le 12 novembre 2018

Résolution n° 2018-11-408

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter le plan proposé par Madame Francine Rainville pour reprendre ses heures supplémentaires.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

24. COORDONNATEUR À L'URBANISME ET À L'INSPECTION AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT.

Résolution n° 2018-11-409

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a adhéré au service d'inspection de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Hubert, directeur du service d'inspection de la MRC de D'Autray et madame Claudine Fraser, Technicienne en urbanisme et environnement, continueront d'assumer leur charge de fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation municipale tel que résolu précédemment ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner Monsieur Luc Bossé, coordonnateur à l'urbanisme et à l'inspection au service de l'aménagement du territoire et de l'inspection de la MRC de D'Autray, comme inspecteur désigné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de désigner, monsieur Luc Bossé, à titre d'inspecteur en bâtiment afin d'assurer la charge de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. À ce titre, monsieur Luc Bossé aura aussi la fonction d'appliquer la réglementation d'urbanisme et la réglementation sur les nuisances provenant de la municipalité, de même que la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et sur le prélèvement des eaux et leur protection provenant du ministère de l'Environnement.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

25. COMPTE RENDU DE LA SOIRÉE D'INFORMATION DU 24 OCTOBRE 2018

Monsieur Gamelin, maire fait un compte rendu de la soirée d'information.

26. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

27. DIVERS.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 12 novembre 2018

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 9 HEURES 45

Résolution n° 2018-11-410

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
